

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

21 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire

Etaient présents : Philippe MARAIS, Maud KUCZMA, Patricia MOUSSONNE, Sébastien POUX, Thierry BONCOURRE, Mathieu FORMOSA, Abilio GABRIEL, Sandra SAMPAIO, Sabrina DMYTRIAT, Mylène AGUILA, Stéphanie COULOMB

Etaient absents : Aziz CHIBLI

Avaient donné procuration :

Jérôme PUCHOIS a donné pouvoir à Sandra SAMPAIO
Nicolas DUPRAT a donné pouvoir à Thierry BONCOURRE,

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Abilio GABRIEL

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, annonce les pouvoirs et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1 – Arrêt du procès-verbal du conseil municipal du 7 juin 2023

Monsieur le Maire demande s'il existe des observations.
N'ayant pas de remarques, le procès-verbal est arrêté.

2 – Délibérations

N° de dossier : 4-1-2023 Délibération sur l'attribution d'un marché public : marché de travaux pour la construction d'une nouvelle mairie

Monsieur le Maire informe le conseil que l'analyse des offres a été établie par le maître d'œuvre LAYE PEREZ Architectes.

Il rajoute qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 7 avril 2023 pour une remise des offres le 10 mai 2023 à 12h. C'est un marché alloti (c'est-à-dire lots par lots). 33 entreprises ont candidaté.

Monsieur le Maire donne la parole à Sébastien POUX afin qu'il explique les critères de jugement.

Sébastien POUX explique qu'il y avait 2 critères d'attribution à savoir :

- Le critère prix et prestation qui était pondéré à 40 % du choix
- Le critère de la valeur technique pondéré à 60 %. Sébastien POUX explique que ce critère a été défini en sous-critère qui en moyenne valait 15%
 - Critère performance technique des matériaux
 - Critère de cohérence des moyens humains et moyens matériels
 - Critère de garantie apportée en termes de qualité de réalisation des travaux
 - Critère de la qualité de l'offre en matière de santé et sécurité de gestion des déchets du chantier
 - Critère de gestion de garantie de parfait achèvement

Sébastien POUX sollicite les élus afin de connaître leur observation.

N'ayant pas de remarques, Monsieur le Maire reprend la parole et informe l'assemblée que la Commission d'Appel D'offres (CAO) s'est réunie avec le maître d'œuvre en date du 9 juin 2023.

Puis, il donne la parole à Thierry BONCOURRE afin qu'il présente es lots et propose les entreprises retenues suite à la CAO.

Thierry BONCOURRE présente lots par lots les entreprises qui ont candidaté et

qui ont été retenues :

Lot 1 : Entreprise PERUSIN, Entreprise CANER et Entreprise PERUSIN

Patricia MOUSSONNE s'interroge sur le montant « bleu ».

Thierry BONCOURRE répond que ce montant correspond à l'estimation des architectes.

Lot 2 : Entreprise COUSERAN et l'entreprise SOL ET FACADE

Thierry BONCOURRE précise que l'entreprise COUSERAN ne répondait pas aux critères demandés concernant le type de crépis. De plus, le maître d'œuvre avait déjà travaillé avec cette entreprise et n'avait pas eu de bon retour. L'entreprise SOL FACADE a été retenue même si le montant était plus élevé.

Lot 3 : L'entreprise DUBARRY a été retenue au vu du prix et de la valeur technique.

Lot 4 : L'entreprise FOURCADE a été retenue mais n'était pas la moins chère. Cette entreprise a été retenue car elle avait une bonne valeur technique.

Lot 5 : L'entreprise EYCHENNE a été retenue car c'était la moins chère et les seuls à répondre au critère technique.

Lot 6 : L'entreprise OLIVEIRA a été retenue car moins chère.

Lot 7 : L'entreprise OLIVEIRA a été retenue car moins chère.

Lot 8 : L'entreprise Patrick CIEUTAT retenue car moins chère.

Lot 9 : L'entreprise MALVAUD retenue.

Lot 10 : L'entreprise ADECOTHERM retenue. Entreprise non connue mais a répondu à tous les critères techniques demandés.

Lot 11 : L'entreprise CORACCIN retenue.

RECAPITULATIF DES ENTREPRISES RETENUES ET LEUR MONTANT

N° lot	Dénomination du lot	Entreprise classée première et choisie par la CAO	Montant de l'offre ebn € HT
01	Gros œuvre-VRD	Auguste PERUSIN	199 914.40 €
02	Enduits-Parements	SOL FACADE	29 000.00 €
03	Charpente-Couverture-Zinguerie-Bardage Bois	DUBARRY	68 776.90 €
04	Menuiseries Aluminium	FOURCADE	121 077.42 €
05	Menuiseries bois	EYCHENNE	11 221.80 €
06	Plâtrerie – isolation – faux plafonds	OLIVEIRA ROGEL	55 000.00 €
07	Carrelage – Faïences	OLIVEIRA ROGEL	39 000.00 €
08	Peinture – Sols souples	Patrick CIEUTAT	25 173.13 €
09	Electricité	MALVAUD	28 483.00 €
10	Chauffage – ventilation	ADECOTHERM	36 790.53 €
11	Plomberie sanitaire	CORACCIN FILS	3 946.18 €
	Total € HT		618 383.36 €
	Total € TTC		742 060.03

Le montant total des lots attribués s'élève ainsi à 618 383.36 € HT soit 742 060.03 € TTC.

Le montant estimatif s'élevait à 582 000 € HT.

Monsieur le Maire demande s'il existe des questions et sollicite les élus pour l'autoriser à signer le marché avec les entreprises et les documents s'y rapportant.

Il rajoute que ces travaux seront financés par emprunt et les crédits sont prévus au budget 2023.

N'ayant pas de questions, Monsieur le Maire passe au vote à scrutin public.

Le conseil décide à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver le choix des entreprises citées dans le tableau ci-dessus
- D'autoriser la mairie à signer le marché avec les entreprises retenues

Questions diverses :

- **Distributeur à pizza** : Monsieur le Maire informe le conseil du démarchage de l'entreprise api tech afin d'installer un distributeur à pizza sur la commune et plus précisément à proximité de la salle des fêtes (proche de l'abri bus). Cet emplacement a été proposé

par l'entreprise au vu du passage. Cette entreprise prend en charge l'ensemble des travaux (plateforme, raccordement électrique...). La commune percevra un loyer mensuel d'un montant de 200 €. Les élus valident ce projet.

- **Installation de WC public autonome pour la fête locale** : Monsieur le Maire informe le conseil du devis de mise en place de toilettes publiques pour la fête locale. Le montant est de 861.22 € TTC. Ce montant inclus 1 toilette homme, une toilette femme et une toilette pour les personnes à mobilité réduite. Les élus valident ce projet.

Séance levée à 20H50

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Le Maire

Le (ou la) secrétaire de séance

